



Paris, le 12 janvier 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Association Générale de la Production Viticole (AGPV)
FNSEA
Jeunes Agriculteurs

MESURES DE SORTIE DE CRISE VITICOLE : DES AVANCEES CONCRETES, SUSPENDUES AU VOTE DU BUDGET

Suite à la réunion du 15 juillet, puis aux annonces faites par Madame la ministre de l'Agriculture en amont du SITEVI, concernant le plan national de sortie de crise pour la filière viticole, de nombreux échanges se sont tenus ce weekend entre les structures membres de l'AGPV et Annie GENEVARD. Ces discussions soutenues ont permis de faire progresser rapidement les négociations, dans un contexte de crise qui devient chaque jour plus intenable sur le terrain pour les exploitations viticoles.

Mesures structurelles : l'arrachage pour rééquilibrer l'offre et la demande

La filière a porté une demande de financement d'un nouveau plan d'arrachage visant à rééquilibrer durablement l'offre et la demande de vin. La ministre de l'Agriculture a annoncé le lancement officiel de ce dispositif, doté de 130 millions d'euros, à l'occasion du **Conseil spécialisé vin et cidre de FranceAgriMer mercredi prochain**. Le guichet sera alors ouvert pour l'ensemble des vignerons qui pourront commencer à renseigner leur souhait d'arrachage.

Les critères actuellement retenus accordent en priorité une place aux **arrachages totaux**, considérés comme un levier efficace. S'agissant des **arrachages partiels**, les critères sont encore en cours de négociation ; la filière demande qu'ils soient les plus simples possibles, pour une mise en œuvre rapide et efficace du dispositif.

Les membres de l'AGPV saluent l'engagement du Gouvernement, et tout particulièrement de **la ministre de l'Agriculture**, ainsi que sa réactivité et son soutien dans ce dossier essentiel. Toutefois, si le montant de **130 millions d'euros** — correspondant à **32 500 hectares arrachés indemnisés à 4 000 €/ha** — a bien été annoncé, il demeure **conditionné à l'adoption du Projet de Loi de Finances 2026**.

Dans ce contexte, l'AGPV appelle solennellement **l'ensemble des parlementaires, de tous bords politiques**, à agir avec responsabilité afin que la France se dote au plus vite d'un budget. La menace initiale d'une loi spéciale laisse désormais place à un **risque majeur lié aux motions de censure déposées à l'encontre du Gouvernement, ainsi qu'à la menace d'une nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale**. Ces différents scénarios entraîneraient l'impossibilité d'adopter un budget, et par conséquent l'**absence de crédits nationaux dédiés à l'arrachage**. Les députés et



CNAOC
La Maison des Vignerons



sénateurs ont un rôle central à jouer : **la viticulture ne peut être sacrifiée sur l'autel des tergiversations et querelles politiciennes.**

Mesures conjoncturelles : distillation et soutien à la trésorerie

Concernant les mesures conjoncturelles, la filière demande la mise en place d'un dispositif de **distillation de crise** à hauteur de **80 millions d'euros**, financés sur crédits européens via le fonds de réserve de crise. À ce jour, la notification adressée par la France à l'Union européenne n'a toujours pas reçu de réponse. Le Commissaire européen à l'Agriculture, **Christophe Hansen**, s'est toutefois engagé à effectuer un retour rapide au vu du contexte économique particulièrement défavorable à la viticulture.

Par ailleurs, l'AGPV souligne l'**urgence absolue** de la mise en œuvre effective des dispositifs de **soutien aux entreprises**, notamment les prêts de trésorerie et les allègements de charges, indispensables pour des exploitations aujourd'hui **exsangues**.

« Les échanges engagés avec le Gouvernement sont constructifs et les négociations avancent dans le bon sens. Pour autant, les derniers arbitrages européens et nationaux seront déterminants. La filière viticole appelle les parlementaires à leur responsabilité, afin que les mesures annoncées puissent se traduire concrètement par un soutien effectif, à la hauteur de la crise historique que nous traversons. »

Contacts presse

CNAOC - Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées : Charlotte BAROTIN – 06 74 61 78 75 - c.barotin@cnaoc.org

VCF - La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs : Sarah PORCHER - 06 18 64 40 03 - SPorcher@lacoopagri.coop

Vignerons Indépendants de France : Audrey MONSEGU - 01 53 66 32 97 - a.monsegu@vigneron-independant.com

VinIGP - Confédération des Vins IGP : Christelle JACQUEMOT - 01 40 20 93 80 - vinigp@vinigp.fr

FNSEA : Antoine Giacomazzo – antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr – 07 78 11 69 86 **JA** – Jeunes Agriculteurs : Etienne Leray – 07 86 22 90 67 – eleray@jeunes-agriculteurs.fr